



LE DIRECTEUR GENERAL

0854

N/Réf. :/CHPH/DG/kam

**AVIS AUX PLANTEURS ET USINIERS
DE LA FILIERE PALMIER A HUILE**

Objet : Fixation des prix d'achat des régimes de palme et de l'huile de palme brute pour le mois de **janvier 2025**

Le Directeur Général du Conseil Hvéa-Palmier à Huile, porte à la connaissance des planteurs, usiniers et autres opérateurs de la filière Palmier à Huile, qu'en application de l'accord issu de la réunion en ligne du lundi 30 décembre 2024, les prix d'achat du régime de palme et de l'huile de palme brute pour le mois de **janvier 2025** sont arrêtés comme suit :

- **Huile de palme brute : 600 000 Francs CFA la tonne ;**
- **Régime de palme bord champ : 75 000 Francs CFA la tonne.**

Les prix arrêtés ci-dessus sont réputés nets de toute charge prestée. Toutefois, les cotisations professionnelles telles que définies par l'AIPH, Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière et validées par l'autorité de tutelle, ainsi que l'acompte sur BIC planteur restent applicables.

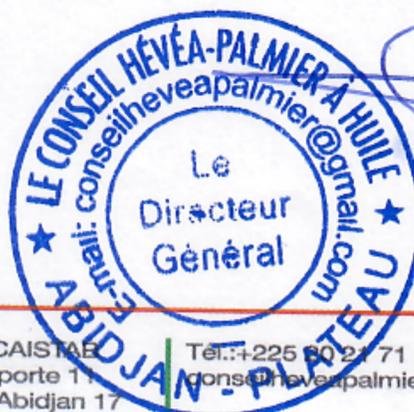
Le Directeur Général du Conseil Hvéa-Palmier à Huile invite l'ensemble des opérateurs concernés au strict respect de la présente note, qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le

31 DEC. 2024

COPIES :

- MEMINADERPV/CAB
- MFB/CAB
- MCI/CAB
- AIPH/ PCA



Fougnigue Edmond COULIBALY

